

Contributions des cantons à la HES-SO

Conformément à l'article 50 de la convention, les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel assurent le financement de la HE-Arc en s'acquittant des contributions qui sont déterminées conformément à la convention sur la HES-SO et aux décisions du comité stratégique de la HE-Arc (ci-après COSTRA). Les données comptabilisées dans l'exercice en cours (N) sont basées sur le bouclage provisoire de l'année N de la HES-SO en janvier de l'année suivante (N+1). Le bouclage définitif est effectué au cours du 1^{er} semestre suivant (année N+1), impliquant ainsi des régularisations des soldes dans la comptabilité de l'exercice suivant (N+1).

	Nombre / étudiants	Contribution forfaitaire	Contribution HES 2015	Contribution HES 2014
Droit de codécision	1.00	3'658'248.61	3'658'248.61	3'553'643.00
Avantage de bien public (selon nbre étudiants envoyés)	2'356	13'407.39	31'583'374.97	30'907'638.00
Avantage du site (selon étudiants accueillis)	1'411	10'140.92	14'312'639.55	13'787'121.00
Mesures pérennes d'atténuation	1.00	300'000.00	300'000.00	300'000.00
Total contributions des cantons			49'854'263.13	48'548'402.00

	Nombre / étudiants	Contribution forfaitaire	Contribution HES 2015
Droit de codécision	1/3	3'658'248.61	1'219'416.20
Avantage de bien public (selon nbre étudiants envoyés)	638.53	13'407.39	8'560'950.60
Avantage du site (selon étudiants accueillis)	45.00	10'146.07	456'573.20
Mesures pérennes d'atténuation	1/3	300'000.00	100'000.00
Total contributions du Canton de Berne			10'336'940.00

	Nombre / étudiants	Contribution forfaitaire	Contribution HES 2015
Droit de codécision	1/3	3'658'248.61	1'219'416.20
Avantage de bien public (selon nbre étudiants envoyés)	472.98	13'407.39	6'341'447.37
Avantage du site (selon étudiants accueillis)	123.46	10'143.96	1'252'355.96
Mesures pérennes d'atténuation	1/3	300'000.00	100'000.00
Total contributions du Canton du Jura			8'913'219.53

	Nombre / étudiants	Contribution forfaitaire	Contribution HES 2015
Droit de codécision	1/3	3'658'248.61	1'219'416.21
Avantage de bien public (selon nbre étudiants envoyés)	1'244.16	13'407.39	16'680'977.00
Avantage du site (selon étudiants accueillis)	1'242.92	10'140.43	12'603'710.39
Mesures pérennes d'atténuation	1/3	300'000.00	100'000.00
Total contributions du Canton de Neuchâtel			30'604'103.60

	Contributions HES 2015	Contributions HES 2014
Berne	10'336'940.00	10'283'149.85
Jura	8'913'219.53	9'168'250.81
Neuchâtel	30'604'103.60	29'097'001.34
Total contributions des cantons	49'854'263.13	48'548'402.00

BUDGET 2017 HES-SO – validé par le CG du 22.09.2016
SOUS L'EGIDE DE LA NOUVELLE CONVENTION HES-SO : LES CONTRIBUTIONS CANTONALES
BEJUNE A LA HES-SO, SOUS L'EGIDE DE LA NOUVELLE CONVENTION HE-ARC

Ce document a pour objectif de présenter les contributions cantonales BEJUNE relatives à l'avant budget 2017 HES-SO, ces contributions sont basées sur les données de référence fournies par le reporting HES-SO, version du 21.09.2016 (voir toute la documentation détaillée et complète de la HES-SO), adopté par le Comité gouvernemental SO du 22.09.2016.

Pour mémoire, le modèle financier de la HES-SO sous l'égide de la nouvelle convention intègre ces nouveaux paramètres :

- regroupement des budgets (SO,S2,S3) dans un seul périmètre HES-SO,
- application sur l'ensemble du périmètre de la prise en charge par le canton site de la part au bien public des étudiant-e-s non AHES supérieure à 50% d'étudiant-e-s étrangers-ères par filière site,
- droit de codécision pour les cinq cantons/régions partenaires,
- pondération de la clé de répartition de l'avantage de site par les flux financiers,
- les mesures pérennes d'atténuation.

1. Contributions cantonales BEJUNE à la HES-SO en 2017

Dans les dispositions financières de la nouvelle convention HE-Arc, l'article 46 règlemente « la répartition des contributions payée à la HES-SO », cette répartition entre les cantons signataires peut faire l'objet d'un règlement particulier intégré au contrat de prestations quadriennal.

1. Répartition du droit de codécision SO :

→ La contribution de ce droit de codécision « unique » sera à répartir en 3 parts égales entre les cantons BEJUNE, selon l'art 46 alinéa 2.

2. Avantage de bien public :

→ Les cantons BEJUNE verseront à la HES-SO les contributions proportionnellement au nombre d'étudiants envoyés par chaque canton.

3. Avantage de site à répartir entre les 3 cantons :

→ Selon la nouvelle règle HES-SO : les contributions calculées en fonction du nombre d'étudiants accueillis pondérées par les flux financiers (les forfaits, les loyers supplétifs et taxes perçues par les Hautes Ecoles). Ainsi, selon cette nouvelle clé de pondération, les contributions BEJUNE au titre de l'avantage de site représente **8.82 %** de la masse financière totale des avantages de sites HES-SO.

→ Le COSTRA Arc a pris la décision que l'avantage de site soit réparti selon une répartition simple des effectifs d'étudiants accueillis non pondérés (PV COSTRA du 18.08.2011 - clés de répartition). Cette décision diffère de celle pratiquée au niveau HES-SO, elle nécessite d'être réexaminée.

Budget 2017 HES-SO - CG du 22.09.16

	Codécision	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Bien public	Clé de pondération de l'avantage de site	Avantage de site	Total	"Mesures pérennes d'atténuation"	Montants à charge des cantons
	5%		50%		45%			
FR	3'701'828.97	1'936.90	24'481'775.37	12.94%	21'561'983.11	49'745'587.45	-200'000.00	49'545'587.45
GE	3'701'828.97	3'815.29	48'224'060.94	30.01%	49'994'545.13	101'920'435.04	-300'000.00	101'620'435.04
ARC	3'701'828.97	2'483.48	31'390'430.28	8.82%	14'687'902.47	49'780'161.73	300'000.00	50'080'161.73
VD	3'701'828.97	4'513.05	57'043'481.27	36.60%	60'977'316.20	121'722'626.43	-	121'722'626.43
VS	3'701'828.97	1'894.96	23'951'700.58	11.62%	19'360'556.68	47'014'086.24	200'000.00	47'214'086.24
TOTAL	18'509'144.84	14'643.68	185'091'448.44	100.00%	166'582'303.60	370'182'896.88	-	370'182'896.88

Prévisions des flux des étudiants :

Etudiants envoyés

VUE SYNTHETIQUE	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	Total accueilli-e-s issu-e-s de la HES-SO
ARC	48.00	18.26	271.57	203.12	749.57	113.91	20.17	1'424.09
FR	1'267.55	30.86	122.03	54.71	147.98	309.26	127.92	2'060.30
GE	81.02	2'896.46	37.47	43.46	93.43	630.15	106.58	3'888.57
VD	279.04	233.61	77.28	98.43	216.69	2'485.71	200.76	3'591.52
VS	126.55	73.74	78.83	55.08	58.11	278.34	1'304.25	1'974.89
HES-SO//Master	84.83	151.55	14.65	19.92	35.12	166.15	67.65	539.88
HE Conventionnées	49.92	222.74	54.70	9.32	42.02	419.07	67.63	865.40
Total	1'936.90	3'627.22	656.54	484.03	1'342.92	4'402.59	1'894.96	14'344.65

Etudiants accueillis

CANTON	BE	JU	NE	Total BEJUNE
Etudiants accueillis	45.00	151.30	1'325.00	1'521.30

Compte tenu de ces données du budget 2017 HES-SO, les contributions cantonales BEJUNE 2017 à la HES-SO seront réparties de la façon suivante :

Budget 2017	Codécision	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Bien public	Clé de répartition de l'avantage de site BEJUNE	Avantage de site	Total	Mesures pérennes d'atténuation	Montants à charge des cantons
	A	B		C		D=A+B+C	E	F=D+E
NEUCHÂTEL	1'233'942.99	1'342.92	16'974'021.00	87.10%	12'792'658.11	31'000'622.11	100'000.00	31'100'622.11
JURA	1'233'942.99	484.03	6'117'936.82	9.95%	1'460'776.73	8'812'656.54	100'000.00	8'912'656.54
BERNE	1'233'942.99	656.54	8'298'472.46	2.96%	434'467.63	9'966'883.08	100'000.00	10'066'883.08
TOTAL ARC	3'701'828.97	2'483.49	31'390'430.28	100.00%	14'687'902.47	49'780'161.73	300'000.00	50'080'161.73

Commentaires sur les composants des contributions cantonales du modèle financier SO :

- La contribution de ce droit de codécision « unique »** (soit 5% des contributions totales HES-SO), cela représente 7% des contributions totales BEJUNE, elle sera à répartir en 3 parts égales entre les cantons BEJUNE, soit CHF 1'232'861 pour chacun.
- Avantage de bien public** (50% des contributions totales HES-SO) : cela représente 63% des contributions BEJUNE, elles sont calculées proportionnellement au nombre d'étudiants envoyés par chaque canton. On constate un déséquilibre important entre le nombre des étudiants envoyés (2'362 étudiants) et accueillis (1'398 étudiants EPT en formation de base), même si l'écart de ces flux tend à se réduire du fait de la progression des effectifs accueillis. Il convient de souligner que l'augmentation des effectifs d'étudiants envoyés de +42 étudiants EPT entre le budget final version août et celle de juin, cela provient des modifications des autres écoles, la HE-Arc n'a pas de moyens d'action sur ces données, de plus les prévisions d'effectifs de la HE-Arc n'ayant pas été modifié.
- Avantage de site** (50% des contributions totales HES-SO) : cela représente 29% des contributions BEJUNE. C'est sur ce pilier qu'il y a un changement dans le mode de calcul de la HES-SO compte tenu de la notion de pondération des flux financiers versés aux écoles. Cela signifie que les cantons disposant de sites avec des filières générant des forfaits plus élevés, devront contribuer de façon plus importante. Pour 2016, la masse financière relative à l'avantage de site de CHF 14'687'902 est répartie entre les 3 cantons selon décision du COSTRA, soit **la clé des étudiants accueillis** par site prévue au budget cette façon de faire diffère de la méthode de répartition au niveau HES-SO.

87.10% pour NE, le canton dispose des sites des domaines ingénierie, gestion, conservation et restauration et santé,
9.95% pour JU, le canton dispose des sites des domaines ingénierie, gestion et santé,
2.96% pour BE, le canton dispose d'un site du domaine ingénierie.

Nous attirons ici votre attention sur la problématique de la clé de répartition de l'avantage de site entre les cantons BEJUNE (art 46. de la convention HE-Arc), actuellement cette clé diffère d'une part de la notion de pondération des forfaits introduite au niveau HES-SO et d'autre part de celle clé standard 60/20/20 pour la répartition des CLP. Les cantons peuvent décider de changer la clé de répartition ci-dessus, notamment avec le nouveau campus pôle tertiaire à Delémont, les effectifs sur ce site vont probablement progresser, cela pourrait justifier un ajustement de la clé de répartition de l'avantage de site.

Les mesures pérennes d'atténuation de CHF 300'000 représentent 1% des masses des contributions et sont réparties en 3 parts égales entre les cantons BEJUNE. Nous attirons ici l'attention des cantons que ces mesures sont qualifiées de mesures « pérennes », suite à des décisions d'ordre politique, elles pourraient être durables.

2. Comparatif des contributions cantonales au budget HES-SO 2017 par rapport au budget 2017

Contributions HES budget 2017

Budget 2017	Codécision	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Bien public	Clé de répartition de l'avantage de site BEJUNE	Avantage de site	Total	Mesures pérennes d'atténuation	Montants à charge des cantons
	A	B		C		D=A+B+C	E	F=D+E
NEUCHÂTEL	1'233'942.99	1'342.92	16'974'021.00	87.10%	12'792'658.11	31'000'622.11	100'000.00	31'100'622.11
JURA	1'233'942.99	484.03	6'117'936.82	9.95%	1'460'776.73	8'812'656.54	100'000.00	8'912'656.54
BERNE	1'233'942.99	656.54	8'298'472.46	2.96%	434'467.63	9'966'883.08	100'000.00	10'066'883.08
TOTAL ARC	3'701'828.97	2'483.49	31'390'430.28	100.00%	14'687'902.47	49'780'161.73	300'000.00	50'080'161.73

Contributions HES budget 2016

Budget 2016	Codécision	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Bien public	Clé de répartition de l'avantage de	Avantage de site	Total	Mesures pérennes d'atténuation	Montants à charge des cantons
	A	B		C		D=A+B+C	E	F=D+E
NEUCHÂTEL	1'218'483.33	1'228.00	16'022'027.94	85.30%	11'966'195.35	29'206'706.62	100'000.00	29'306'706.62
JURA	1'218'483.33	480.00	6'262'681.93	12.34%	1'731'100.24	9'212'265.50	100'000.00	9'312'265.50
BERNE	1'218'483.33	654.00	8'532'904.13	2.36%	331'069.41	10'082'456.88	100'000.00	10'182'456.88
TOTAL ARC	3'655'450.00	2'362.00	30'817'614.00	100.00%	14'028'365.00	48'501'429.00	300'000.00	48'801'429.00

Ecart budgétaire des contributions HES

Ecart B17-B16	Codécision	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Bien public	Clé de répartition de l'avantage de	Avantage de site	Total	Mesures pérennes d'atténuation	Montants à charge des cantons
	A	B		C		D=A+B+C	E	F=D+E
NEUCHÂTEL	15'459.66	114.92	951'993.06	1.80%	826'462.77	1'793'915.49	0.00	1'793'915.49
JURA	15'459.66	4.03	-144'745.11	-2.39%	-270'323.51	-399'608.96	0.00	-399'608.96
BERNE	15'459.66	2.54	-234'431.67	0.60%	103'398.22	-115'573.80	0.00	-115'573.80